

2^{ème} édition du jeu-concours Vu sous cet angle durant l'été 2020

Règlement et modalités de participation

Article 1 : Le service Culture de la Ville de Saint Etienne de Montluc organise durant l'été 2020 la 2^{ème} édition du jeu-concours *Vu sous cet angle*, composée de photos-mystère et d'un quiz, dans l'esprit de celui de 2018 : **20 photos prises à l'intérieur du territoire stéphanois** sont à localiser précisément (**soit l'endroit qu'elles désignent, soit celui d'où elles ont été prises**), que ce soient des détails architecturaux urbains ou ruraux, des paysages. Ces lieux sont **visibles du public sans avoir besoin d'accéder à un espace privé**. Un **quiz de 20 questions liées à l'histoire, au patrimoine et à la vie locale de Saint Etienne de Montluc** est également à compléter.

Article 2 : Ouvert aux Stéphanois ou non Stéphanois, ce concours a pour objectif de valoriser le patrimoine communal et d'inciter de façon ludique les participants à mieux connaître leur commune en la parcourant.

Article 3 : L'**inscription** (nom-prénom, adresse, âge, tél. & mél), **gratuite et obligatoire**, ainsi que le retrait du dossier pourront s'effectuer **du 15 juin au 15 juillet 2020 inclus** sur le site web de la Ville www.st-etienne-montluc.net, en page d'accueil (une fois le formulaire rempli, un eMail leur parviendra avec un lien vers le dossier à télécharger).

Pour toute information complémentaire, contacter le 02 40 86 96 37.

Article 4 : A l'aide de ce dossier qui comporte le présent règlement, les photos-mystère à localiser et le quiz, les participants auront alors **jusqu'au mardi 15 septembre 2020 pour mener les recherches et déposer leurs réponses dans la boîte aux lettres extérieure de la mairie** située sur le parvis.

Article 5 : La **remise des prix au cours de laquelle tous les participants sont conviés aura lieu le vendredi 25 septembre 2020, à 19 h, Salle des Loisirs**, et récompensera les 5 meilleurs. Les solutions des photos-mystère et du quiz, assorties d'explications, seront données à l'issue desquelles un pot de clôture sera offert.

Article 6 : Le classement des concurrents sera effectué en fonction du nombre total de bonnes réponses sur les photos-mystère et le QCM selon le barème suivant :

- **Photos-mystère** : 2 points par photo trouvée
- **Quiz** : 1 point par bonne réponse.

Les concurrents ayant obtenu le maximum de points sur 60 seront les mieux classés.

Une question subsidiaire permettra de départager d'éventuels ex aequo.

Seuls les résultats des gagnants seront donnés publiquement, les prix étant remis aussitôt.

Les copies étant la propriété des organisateurs, elles ne seront pas rendues aux participants.

Article 7 : Différents lots, d'une valeur globale de **536 €**, récompenseront les 5 meilleurs candidats

- **1^{er}** (valeur : **185 €**)
Box de <https://box.tourisme-loireatlantique.com> comprenant 24 week-ends (nature, sérénité ou savoir-faire) à réserver jusqu'au 31 octobre 2021 + **2 billets au spectacle humoristique de Guillermo Guiz** le 16 janvier 2021
- **2^e** (valeur : **142 €**)
4 billets pour la Croisière Lavau/Loire – Paimbœuf avec une pause gourmande (l'une des Croisières Inédites de Terre d'Estuaire) entre juin et septembre 2021 + **2 billets au spectacle humoristique de Guillermo Guiz** le 16 janvier 2021
- **3^e** (valeur : **101 €**)
Sortie à vélos avec assistance électrique à la journée pour 4 personnes de la société CyCool de Saint Etienne de Montluc à Saint Etienne de Montluc + **2 billets au spectacle humoristique de Guillermo Guiz** le 16 janvier 2021
- **4^e** (valeur : **68 €**)
4 billets d'entrée Adultes au Centre de Découverte de Terre d'Estuaire, à Cordemais, jusqu'à la Toussaint 2020 + **2 billets au spectacle humoristique de Guillermo Guiz** le 16 janvier 2021
- **5^e** (valeur : **40 €**)
Un carnet de 10 places au Montluc Cinéma valable pour la saison 2020/2021

Les lots ne pourront être ni repris ni échangés contre un autre article ou une somme d'argent.

Article 8 : La participation aux jeux implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.